



**N°657 – mars 2004**

### **La part de Pierre 48 revalorisée**

« La valeur de la part de la SCPI Pierre 48 est passée à 575 euros contre 530 euros auparavant, soit une hausse de 8,5%. De plus, le prix d'émission augmentera de 3 euros chaque mois. On rappelle que Pierre 48 est une SCPI à coupon zéro investie en appartements soumis à la loi de 48. Elle permet ainsi de défiscaliser les revenus fonciers et bénéficie d'un potentiel de plus-value intéressant. »